

## Les messages exprimés à l'occasion de la Journée internationale des femmes sont une source d'inspiration

Beverly Goodwin et June Menzies ont tenu bon et ont changé la vie des femmes au Manitoba et au Canada.



Photos : Tracey Goncalves, gouvernement du Manitoba

**M<sup>me</sup> Beverly Goodwin livre un de ses conseils: S'il y a un problème, suivez la piste de l'argent. Argent, malheureusement, rime avec pouvoir.**

ou mouvement qui défend la cause de l'égalité des droits pour les femmes. « Cela fait de moi une féministe », a-t-elle conclu.

Tout a commencé il y a presque 50 ans, par un article intitulé *Dilemmas of the modern homemaker (les dilemmes de la personne au foyer moderne)*



Photos : Tracey Goncalves, gouvernement du Manitoba

**M<sup>me</sup> June Menzies rappelle que les restrictions imposées aux femmes ont disparu pendant les années de guerre, mais qu'il a fallu une longue bataille pour récupérer cette liberté et la conserver.**

l'école Balmoral Hall, à la fin des années 60. Une des participantes avait demandé que certaines réunions aient lieu en soirée afin de répondre aux besoins des mères qui avaient un emploi, suggestion qui avait atterré bon nombre des femmes présentes.

« Je suis allée voir cette mère et je l'ai félicitée de sa suggestion, raconte-t-elle. À partir de ce moment-là, ma vie a profondément changé. J'avais rencontré June Menzies. »

*Suite des messages à la page 2*

### Les droits en question par Yvonne Peters, vice-présidente

Que la cause en soit une omission ou simplement, comme l'a indiqué un porte-parole du gouvernement du Canada, un effort de révision visant à éviter que la dernière version du guide sur la citoyenneté ne prenne des proportions encyclopédiques, il est regrettable que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ne soit pas mentionnée dans cette importante publication destinée aux nouveaux arrivants au Canada.

J'ai récemment écrit une lettre au gouvernement du Canada, au nom de la Commission des droits de la personne du Manitoba, en lui demandant instamment de modifier l'édition 2010 du guide sur la citoyenneté intitulé Découvrir le Canada – Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté, pour que les candidats à la citoyenneté sachent que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est interdite au Canada et que les couples de même sexe peuvent s'y marier légalement.

L'omission de cette information nous préoccupe pour plusieurs raisons. Certains immigrants au Canada ne sont pas au courant de nos valeurs en matière d'égalité et de la protection que nous accordons à celle-ci, et sont originaires de pays où les personnes gays et lesbiennes sont persécutées. Il est particulièrement important que ces candidats à la citoyenneté canadienne soient informés au sujet de nos valeurs en matière d'égalité, lesquelles sont protégées par la loi, y compris l'égalité des chances pour les personnes gays, lesbiennes et bisexuelles de nationalité canadienne. C'est essentiel aussi bien pour la réussite de l'intégration des immigrants à la société canadienne que pour veiller à ce que les droits à l'égalité des personnes gays, lesbiennes et bisexuelles de nationalité canadienne bénéficient de la même promotion et de la même protection que les autres droits à l'égalité.

Si l'on n'informe pas les nouveaux immigrants du fait que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est interdite au Canada, on risque de voir se produire des situations de discrimination que l'on aurait évitées autrement. De plus, de nouveaux Canadiens et de nouvelles Canadiennes gays, lesbiennes ou bisexuel(le)s risquent d'accepter des traitements discriminatoires fondés sur leur orientation sexuelle en ignorant qu'ils ont le droit de ne pas subir cette discrimination.

Dans la récente édition du guide, on peut lire ceci : « Les citoyens canadiens jouissent de nombreux droits, mais ils ont aussi des responsabilités. Ils doivent respecter les lois du Canada, ainsi que les droits et les libertés des autres. » Le gouvernement du Canada devrait modifier le guide sur la citoyenneté pour veiller à ce que les nouveaux arrivants au Canada se conforment à nos lois interdisant la discrimination fondée l'orientation sexuelle et respectent les droits à l'égalité des personnes gays, lesbiennes et bisexuelles de nationalité canadienne.

*Égalité des chances et absence de discrimination*

June Menzies est une combattante depuis l'enfance. Elle a évoqué devant l'assistance le jour où elle a demandé à sa mère pourquoi on ne l'avait pas invitée à aller jouer au golf avec son père pour son 10<sup>e</sup> anniversaire, comme cela



avait été le cas pour son frère. Sa mère lui a répondu qu'elle devait comprendre qu'un homme a une relation spéciale avec ses fils et que son père ne l'emmènerait pas jouer au golf. À ce tout jeune âge, elle a décidé qu'elle apporterait à son père et à ses frères la preuve de ses mérites. À 21 ans, elle traduisait des documents soutirés aux Japonais et déchiffrait des cartes. Elle espérait être envoyée au Japon avec les collègues de son équipe, tous masculins, mais cela lui fut refusé sous prétexte qu'il n'existait pas de toilettes appropriées pour les femmes au Japon. En 1951, alors qu'elle était sur le point d'obtenir un diplôme de maîtrise en économie et en sciences politiques, elle a découvert que les recruteurs ne faisaient pas passer d'entrevue aux femmes. Elle a finalement trouvé un emploi au Conseil national de recherches d'Ottawa, où se déroulaient alors les activités de recherche des services de renseignement canadiens.

M<sup>me</sup> Menzies a déménagé à Winnipeg en 1962. Elle confie y avoir travaillé plus dur que jamais auparavant en exerçant le rôle de mère au foyer à plein temps. Mais elle n'a pas renoncé pour autant à son activité militante. Elle a joint les rangs des « Minus Ones », un groupe de 10 mères délaissées qui appelaient à l'aide et, pour reprendre ses propres termes, « donnaient un visage aux nombreuses injustices causées par la discrimination, la négligence, les fausses prémisses et les mauvaises lois ».

M<sup>me</sup> Menzies a conclu son exposé par ces mots : « Peu importe que les époques ou les problèmes ne soient pas les mêmes. Si quelque chose ne va pas, ne vous plaignez pas, changez les choses. En travaillant ensemble, on peut y arriver. »

La Journée internationale des femmes avait cette année pour thème *Étapes importantes dans l'évolution de l'égalité des femmes : hier, aujourd'hui et demain*. À cette occasion, on a célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de la publication du rapport final de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada en 1970.

La Journée internationale des femmes, célébrée dans le monde entier au mois de mars, est l'occasion de souligner les réalisations des femmes et de donner un nouvel élan aux efforts visant à assurer l'égalité des femmes chez nous et partout dans le monde.

Les participants à la manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes ont également pu visiter des kiosques. Mme Patricia Knipe, de la Commission des droits de la personne du Manitoba, observe pendant que Mme Lily Rosenberg, de la Commission canadienne, montre des affiches à Mme Fethya Abdela. Celle-ci a joué au Quiz de la Journée de la femme préparé par la Commission et a remporté le tirage d'un bon-cadeau.

En 1951, alors qu'elle était sur le point d'obtenir un diplôme de maîtrise en économie et en sciences politiques, elle a découvert que les recruteurs ne faisaient pas passer d'entrevue aux femmes. Elle a finalement trouvé un emploi au Conseil national de recherches d'Ottawa, où se déroulaient alors les activités de recherche des services de renseignement canadiens.

M<sup>me</sup> Menzies a déménagé à Winnipeg en 1962. Elle confie y avoir travaillé plus dur que jamais auparavant en exerçant le rôle de mère au foyer à plein temps. Mais elle n'a pas renoncé pour autant à son activité militante. Elle a joint les rangs des « Minus Ones », un groupe de 10 mères délaissées qui appelaient à l'aide et, pour reprendre ses propres termes, « donnaient un visage aux nombreuses injustices causées par la discrimination, la négligence, les fausses prémisses et les mauvaises lois ».

M<sup>me</sup> Menzies a conclu son exposé par ces mots : « Peu importe que les époques ou les problèmes ne soient pas les mêmes. Si quelque chose ne va pas, ne vous plaignez pas, changez les choses. En travaillant ensemble, on peut y arriver. »

La Journée internationale des femmes avait cette année pour thème *Étapes importantes dans l'évolution de l'égalité des femmes : hier, aujourd'hui et demain*. À cette occasion, on a célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de la publication du rapport final de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada en 1970.

La Journée internationale des femmes, célébrée dans le monde entier au mois de mars, est l'occasion de souligner les réalisations des femmes et de donner un nouvel élan aux efforts visant à assurer l'égalité des femmes chez nous et partout dans le monde.

La Journée internationale des femmes, célébrée dans le monde entier au mois de mars, est l'occasion de souligner les réalisations des femmes et de donner un nouvel élan aux efforts visant à assurer l'égalité des femmes chez nous et partout dans le monde.

La Journée internationale des femmes, célébrée dans le monde entier au mois de mars, est l'occasion de souligner les réalisations des femmes et de donner un nouvel élan aux efforts visant à assurer l'égalité des femmes chez nous et partout dans le monde.

## Le Canada ratifie la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Le 11 mars 2010, le gouvernement du Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées au siège des Nations Unies, à New York. La Commission des droits de la personne du Manitoba se félicite de voir toutes les provinces et tous les territoires appuyer cette ratification.

« Cette ratification garantit la reconnaissance par la société canadienne des droits à l'égalité des personnes handicapées, a déclaré M<sup>me</sup> Yvonne Peters, vice-présidente de la Commission des droits de la personne du Manitoba. La Commission reconnaît le rôle essentiel que la communauté des personnes handicapées du Canada a joué pour que cette étape importante soit franchie. Leur devise, « Rien pour nous, sans nous », continue de raisonner pendant que nous poursuivons le combat. »

Selon M<sup>me</sup> Peters, c'est maintenant que le véritable travail va commencer. « En 2008, plus de 45 % des plaintes officielles

déposées devant la Commission des droits de la personne du Manitoba concernaient des discriminations fondées sur une déficience mentale ou physique », a-t-elle indiqué.

Le Canada a été l'un des premiers pays à inclure les droits des personnes handicapées dans sa constitution. Le gouvernement canadien a ratifié la Convention juste avant l'ouverture des Jeux paralympiques de Vancouver.

Cette convention est la première à exiger la désignation d'un organisme indépendant chargé de surveiller sa mise en œuvre. La Commission canadienne des droits de la personne a fait savoir au gouvernement qu'elle accepterait volontiers de prendre part au processus de surveillance de la mise en œuvre.



M<sup>me</sup> Yvonne Peters estime que la ratification de la Convention sera avantageuse pour la vie quotidienne de millions de Canadiens et de Canadiennes ayant un handicap.

## La Commission approuve de nouvelles directives

La Commission des droits de la personne du Manitoba publiera deux nouvelles directives ce printemps. La première, « Parents and pregnant women » (parents et femmes enceintes), fournira des renseignements sur les protections offertes par le Code des droits de la personne du Manitoba contre la discrimination en matière d'emploi, de logement et de services fondée sur la grossesse, la situation matrimoniale et la situation familiale.

La deuxième directive, « Protections from discrimination based on gender identity; Your Rights, Your Obligations » (protections contre la discrimination fondée sur l'identité sexuelle; vos droits, vos obligations), recense les protections que le Code des droits de la personne du Manitoba offre contre la discrimination fondée sur l'identité sexuelle dans les domaines de l'emploi, des services et du logement.

« Près de 12 % des plaintes déposées devant la Commission en 2009 faisaient état de discrimination fondée sur la grossesse ou la situation matrimoniale », indique M<sup>me</sup> Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba. En ce qui concerne les directives portant sur la discrimination fondée sur l'identité sexuelle, M<sup>me</sup> Scarth souligne que certains employeurs et propriétaires ne savent pas que la discrimination contre les personnes transsexuelles, sans cause raisonnable, constitue une violation du Code des droits de la personne.



UNPAC, une organisation féminine du Manitoba qui lutte pour l'égalité et l'autonomisation des femmes, a accordé un C+ au gouvernement du Manitoba dans son rapport de 2010 sur l'égalité.